

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 8 (1962)

Heft: 4

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La France a été, en 1961, le second fournisseur de la Suisse, a souligné le Directeur général de la Chambre de Commerce suisse en France, M. P. Gilliard, à l'occasion de l'Assemblée générale, tenue à Lyon, de la section régionale de cette organisation.

Les exportations françaises vers la Suisse ont augmenté de 23 % et celles de la Suisse vers la France de 21 %. Cependant, ces dernières ne représentent que 2 % environ des importations françaises, alors que la France vend à la Suisse 6 % de ses exportations, zone franc non comprise.

Le Consul général de Suisse à Lyon, M. A. Manz, a souligné à ce propos que, faute de pouvoir adhérer de plein droit à la Communauté économique européenne en raison de sa neutralité, la Suisse offrait de participer à un « marché intégré » européen, au-delà d'un accord douanier traditionnel, sous réserve d'un arrangement spécial pour son agriculture.

« La vocation européenne de la Suisse, a-t-il dit, est aussi incontestable que son orientation universelle. »

CANTON D'ARGOVIE

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES SUISSES RENTRES DE L'ETRANGER

Une réunion de la Fédération des associations des Suisses rentrés de l'étranger s'est tenue récemment au foyer des Suisses, rentrés de l'étranger, à Duerrenaesch, en Argovie, sous la présidence de M. Ludwig Lareida, de Coire, président de la Fédération.

Cette réunion fut consacrée surtout à la liquidation des dommages de guerre subis par des Suisses de l'étranger, sur la base des arrêtés du Conseil fédéral et de l'ordonnance d'application.

Après la seconde guerre mondiale, 50.000 à 60.000 Suisses de l'étranger ont regagné leur patrie. Ainsi qu'on l'a appris, les versements devraient être effectués d'ici la fin de l'année, aujourd'hui il convient d'étudier principalement les problèmes que posent les nombreux Suisses rentrés des régions d'Afrique où règne l'insécurité.

Dans une allocution, M. T. Buehlemann, de la direction du Foyer des Suisses de l'étranger, rappela la grande mission que les Suisses de l'étranger ont encore à remplir aujourd'hui. On pourrait s'attendre à plus de compréhension de la part de certains bureaux officiels à l'égard des Suisses de l'étranger et de leurs efforts.

CANTON D'APPENZELL

NOUVEAUX CAS DE CECITE CHEZ LES CHAMOIS

L'an dernier, après que 120 chamois atteints de cécité aient été abattus dans les montagnes des Rhodes intérieures, d'Appenzell, on avait cru que cette hécatombe aurait raison définitivement de cette maladie. Or, on rencontre encore certains de ces animaux aveugles dans le Bruelobel. C'est ainsi que récemment trois chamois ont dû être tués. Il semble que ce sont des sujets qui viennent de contracter cette maladie, car ils n'avaient pas maigri et leur poil était lisse.

Le Bruelobel avait été épargné lors de la dernière épizootie. Aussi les craintes sont-elles vives dans les Rhodes intérieures de voir éclater à nouveau cette maladie qui, l'an dernier, fit disparaître près d'un tiers de tous les chamois du pays.

CANTON DE BALE

PRIX ROBERT BING

L'Académie suisse des sciences médicales a organisé une cérémonie à l'Université de Bâle, à l'occasion de la remise du prix Robert Bing. Le président, M. Wilhelm Leoffler, de Zurich, a tout d'abord montré, dans son discours d'ouverture, l'importance des travaux du neurologue bâlois Robert Bing, et a ensuite fait l'éloge des deux lauréats, le D^r Pierre Gloor, de Montréal, et le D^r H. E. Kaeser, de la Polyclinique universitaire de neurologie de Bâle qui, chacun, recevront la somme de 15.000 francs.

175 ANS D'ESPERANTO

Les espérantistes suisses se sont réunis à Bâle, où se sont déroulées les fêtes du 175^e anniversaire de la « langue espéranto internationale », organisées par la Société suisse d'espéranto, en même temps que l'Assemblée générale annuelle.

Le président, M. Bruno Graf, de Berne, a salué les participants venus de toutes les régions du pays. M. Werner Laedrach, chef de cours d'espéranto à l'Université populaire de Zurich, a parlé en allemand du passé et de l'avenir de la langue espéranto internationale. Depuis sa création en 1887 par l'oculiste polonais D^r L. L. Zamenhog, l'espéranto s'est transformée en un mouvement mondial, possédant sa presse et ses émissions radiophoniques — même sur l'émetteur suisse d'ondes courtes de Schwarzenbourg —, un système consulaire mis à la disposition des voyageurs.

En 1954, l'Unesco a reconnu les mérites de l'espéranto en tant que moyen de compréhension entre les peu-

(Suite page 12).

(suite de la page 9)

ples et a accordé à l' « Universala Esperanto-Asocio » le statut d'une organisation consultative. L'espéranto est facile à apprendre. Si tous les enfants apprenaient l'espéranto à l'école à côté de leur langue maternelle, le problème des langues serait résolu. L'espéranto est la langue idéale dans les Congrès. Outre le fait que l'on pourrait se passer d'interprètes, l'espéranto est libre de particularismes nationaux et offre aux ressortissants de toutes les nations les mêmes chances. Si l'espéranto était introduit dans les Universités, ce serait un apport considérable à l'aide aux populations de couleur. Plusieurs exposés ont été faits par M. Edmond Privat, professeur à Neuchâtel, président d'honneur de l'Alliance mondiale d'espéranto, et par M. Herbert Hammer, de Zurich, membre de la Commission d'examen.

CANTON DE BERNE

LA NOUVELLE POSTE DE LAUSANNE-GARE COUTERA PLUS DE 50 MILLIONS

Le 20 mars 1958, l'Assemblée fédérale votait un crédit d'ouvrage de 35.695.000 francs pour la nouvelle poste de Lausanne-gare. Bientôt, on se rendit compte que le premier projet serait insuffisant, le trafic se développant beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait pensé et le terrain se révélant beaucoup plus mauvais qu'on ne l'avait admis. Le projet initial dut être entièrement remanié, surtout que, par la suite, les C.F.F. acceptèrent de céder un terrain qu'ils avaient d'abord voulu utiliser pour eux-mêmes.

Le résultat des transformations décidées se traduira par une dépense supplémentaire de 15.400.000 francs, crédit que le Conseil fédéral demande aux Chambres de lui ouvrir, sur la base d'un message qui vient d'être publié et commenté, à l'intention de la presse, par MM. Spuhler, conseiller fédéral et chef du Département des postes et chemins de fer, Tuason et Ducommun, directeurs généraux des P.T.T., et Marguerat, directeur du 1^{er} arrondissement des C.F.F., à Lausanne.

La dépense supplémentaire résulte notamment de l'achat aux C.F.F. d'un terrain de 4.540 m² pour le prix de 1.700.000 francs, de diverses constructions à édifier sur le terrain de Rosemont, qui se trouve au-delà du pont de chemin de fer et de l'avenue d'Ouchy, de l'élargissement de ce pont et de la construction d'une passerelle sur l'avenue d'Ouchy pour le prix global de 4.800.000 francs, du nouveau bâtiment d'exploitation, plus grand qu'on ne l'avait envisagé à l'origine et qui coûtera 4.557.000 francs de plus, sans les installations extérieures et les travaux d'entourage devisés à 833.000 francs, on prévoit aussi une dépense supplémentaire de 1.960.000 francs pour le tunnel postal.

Pour les installations mécaniques, électriques et ferroviaires, tubes pneumatiques, élévateurs à plate-forme,

portes automatiques, garage, ateliers, etc., on compte encore sur une dépense d'environ 12.600.000 francs. La poste de Lausanne-gare devra être prête pour l'exposition nationale de 1964. Si ce n'est pas entièrement, du moins pour les opérations principales du gros trafic postal, notamment le trafic en gare. Une fois achevée, la poste de Lausanne-gare sera en quelque sorte la plaque postale tournante de Suisse romande.

LE CINQUANTENAIRE DU CODE CIVIL SUISSE

Une brève cérémonie s'est tenue à la Bibliothèque nationale à Berne, afin d'honorer la mémoire du professeur Eugène Huber, et surtout son œuvre, « Le Code civil suisse », qui entra en vigueur le 1^{er} janvier 1912.

M. Pierre Bourgeois, directeur de la Bibliothèque nationale, salua l'assemblée, puis M. von Moos, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de justice et police, retraça la genèse de cette œuvre juridique, qui unificait les dispositions de droit civil. Les deux hommes d'Etat qui œuvrèrent en faveur de cette unification furent d'abord les conseillers fédéraux Louis Ruchonnet et Ernst Brenner. C'est ce dernier, qui, par ses efforts constants auprès de la Commission d'experts, réussit à mener à bonne fin les délibérations de celle-ci durant les années s'étendant de 1901 à 1903.

M. von Moos a rappelé ensuite l'époque où le Code civil suisse a été mené à bien. Il s'agissait de faire disparaître certains complexes de nature politique qui, en cette période de l'histoire, n'étaient pas faciles à éliminer. Après les septante années de combat politique, il ne fut pas facile non plus de trouver la personnalité qui, au-dessus de la mêlée, et ne s'inspirant que des intérêts de l'Etat, serait celle qui unifierait et codifierait les dispositions, disparates parfois, de la juridiction civile.

Le chef du Département fédéral de justice et police fit alors un portrait de l'homme d'Etat que fut Eugène Huber, soulignant sa valeur comme juriste, comme homme politique, comme professeur. M. von Moos illustra ensuite l'importance et la valeur d'Eugène Huber et montra combien son œuvre, le Code civil, gardera son rayonnement dans la vie politique et sociale de la Confédération.

M. Leonhard Haas, archiviste fédéral, parla ensuite de l'exposition qui sera organisée à la Bibliothèque nationale à l'occasion du cinquantenaire du Code civil.

CONCOURS NATIONAL D'HISTOIRE SUISSE

54 élèves d'écoles secondaires (dont 15 Romands) ont participé au concours national d'histoire suisse, organisé chaque année par la conférence des directeurs des gymnases. 39 ont traité le sujet « Influences étrangères sur la Suisse entre 1803 et 1848 », et 15 ont commenté le jugement porté sur la Suisse par Bonaparte dans sa « Lettre du premier Consul aux 18 cantons ».

Le 1^{er} prix a été décerné à Georg Hanselmann, du Séminaire évangélique de Zurich, le 2^e prix à Guolf

Juvalta, de l'Ecole cantonale de Coire, le 3^e prix à Stefan Lehner, du Collège « Spiritus Sanctus », à Brigue. Citons encore au 9^e rang Peter Zurbruggen, de ce même Collège valaisan, au 10^e rang Monique Baggi, de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève, au 11^e rang André Gsponer, du Collège « Spiritus Sanctus » de Brigue, et au 13^e rang Michèle Roquancourt, du Gymnase de jeunes filles de Lausanne. Les prix consistent en livres d'une valeur de 120 à 50 francs.

UN APPEL DE SAVANTS ET DE THEOLOGIENS EN FAVEUR DE L'INTERDICTION DES ARMES ATOMIQUES

Une conférence de presse, organisée par le Comité suisse pour l'interdiction des armes atomiques, a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. F. Giovanoli, conseiller d'Etat et conseiller national, de Berne, en prévision de la votation fédérale sur l'interdiction des armes atomiques. Y prirent également part des représentants des milieux ne faisant pas partie du mouvement suisse contre l'armement atomique, qui a lancé l'initiative populaire soumise à la votation populaire du 1^{er} avril. (rejetée comme on le sait).

Le professeur Geiger, de la Faculté de théologie de l'Université de Bâle, a annoncé, au nom d'un Comité formé de 30 professeurs en théologie protestante et de pasteurs, que ce dernier lancera un appel prochainement pour l'acceptation de l'initiative. Cet appel porte déjà les signatures de 435 professeurs de théologie protestante et pasteurs, notamment de la Suisse alémanique (118 de Berne, 58 des deux Bâle, 50 de Zurich, 35 de la Suisse orientale, 67 du Jura bernois et du canton de Vaud, etc.).

Un certain nombre de savants suisses connus et de professeurs d'Université s'adresseront dans un appel à l'opinion publique. Le professeur W. Minder, directeur de l'Institut du radium de l'Université de Berne, a annoncé, en sa qualité de représentant du Comité scientifique, que, jusqu'à présent, 25 physiciens, chimistes et biologistes, dont un lauréat du prix Nobel en tête, ont apposé leur signature à cette prise de position.

Au cours de la discussion, divers aspects techniques et politiques de l'interdiction des armes atomiques ont été mis en lumière. Le conseiller national Giovanoli et M. H. Buchbinder, publiciste à Zurich, se sont plaints que les auteurs et les défenseurs de l'initiative pour l'interdiction des armes atomiques aient été diffamés d'une manière inconcevable par les milieux soi-disant patriotiques et des organisations militaires, bien qu'aucun membre du parti du travail n'ait été admis au sein du Comité d'initiative. Il est regrettable que des écoles et des cours militaires aient reçu du matériel de propagande d'un Bureau central. Le professeur Geiger a relevé qu'une amélioration de l'état d'esprit a certes pu être constatée dans certains milieux, mais, en maints endroits, les gens craignent d'exprimer leur opinion. Il est incompréhensible que les savants ne soient pas pris au sérieux par les hommes politiques.

ALLIANCE DES SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Une conférence des présidentes de l'Alliance des Sociétés féminines suisses s'est tenue à Berne sous la présidence de Mme Dora Rittmeyer-Iselin, de Saint-Gall. Elle s'est occupée de l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. Après avoir entendu le conseiller national Reverdin (adversaire de l'initiative) et Mme Hélène Staehelin, de Bâle, présidente de la section suisse de la Ligue internationale pour la paix et la liberté (favorable à l'initiative), les participantes se sont prononcées à la quasi-unanimité contre l'initiative, à titre individuel.

UN CENTRE DE FORMATION DES HANDICAPÉS A BIENNE

A l'instigation de l'Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés, que préside M. Roger Bonvin, conseiller national à Sion, un comité d'initiative, sous la direction de M. Henri Huber, conseiller d'Etat à Berne, vient de mettre au point un projet fort intéressant. Il s'agit de la création à Bienne d'un centre horloger suisse de formation professionnelle pour handicapés. Son but consisterait à rééduquer une vingtaine d'invalides par année, lesquels, après leurs douze mois d'apprentissage, pourraient être réintégrés dans l'industrie horlogère.

La Ville de Bienne ayant décidé de mettre à disposition, à la route d'Orpond, sous forme de droit de superficie gratuit, un terrain de 1.550 m², le projet de création de ce centre suisse, devisé à plus d'un million de francs, est fort avancé.

A Bienne, le comité d'initiative, qui a approuvé le projet d'acte de fondation et son règlement, a enregistré avec satisfaction les résultats de l'audience que sa délégation, conduite par MM. Bonvin et Huber, a obtenue de M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur.

Encore que la décision finale concernant l'octroi d'une subvention appartienne au Conseil fédéral, M. Tschudi a vivement encouragé le comité d'initiative à aller de l'avant en l'assurant de son appui. D'autre part, les cantons auxquels une demande de subvention a été présentée se concertent actuellement. Le comité d'initiative, qui a décidé de hâter la solution du problème juridique, afin de préparer les actes définitifs, espère que la construction de ce centre démarrera cette année encore.

CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BALLET

La S.S.A. communique :

La Ville de Genève, la Société suisse de radiodiffusion et télévision, et Radio-Genève, organisent, tous les deux ans, un concours international de musique de ballet, ouvert à tous les compositeurs sans distinction.

Le but est de favoriser la création d'œuvres chorégraphiques ayant un intérêt musical suffisant pour être exécutées en concert. Le concours est anonyme, il est

doté d'un premier prix de 6.000 francs suisses (six mille) et d'un second prix de 4.000 francs suisses (quatre mille).

Le maître Ernest Ansermet a accepté la présidence du jury. Règlement et renseignements peuvent être obtenus au secrétariat du Concours international de musique de ballet, c./o. Radio-Genève, 66, bd Carl-Vogt.

LA SUISSE RESTERA-T-ELLE LA PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC FERROVIAIRE EN EUROPE CENTRALE ?

Dans une question posée au Conseil fédéral, M. Siegmann, conseiller national, du Parti des paysans, artisans et bourgeois de Zurich, dit qu'il existe des indices selon lesquels la Suisse pourrait perdre définitivement sa position de plaque tournante du trafic ferroviaire en Europe centrale. Des difficultés dans le trafic des marchandises seraient la cause de fâcheux retards et d'embouteillages. En égard à l'intégration, ne conviendrait-il pas d'aménager de façon accélérée ces étranglements de manière à éviter le danger d'être mis à l'écart du trafic ?

Le Conseil fédéral relève, dans sa réponse, que les Chemins de fer fédéraux et la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises-Berne-Loetschberg s'efforcent d'améliorer leurs installations du point de vue économique, technique et de l'exploitation. Ils augmentent constamment le potentiel de leurs lignes de transit internationales. Il convient de se référer aux améliorations en cours pour éviter les étranglements, savoir : l'aménagement en double voie de la ligne argovienne Suedbahn ainsi que du tronçon Hondrichsued-Frutigen du B.L.S., le complètement des installations de la gare de triage de Muttenz, la transformation des gares de triage internationales de Chiasso, Genève-La Praille et Schaffhouse, ainsi que d'autres travaux supplémentaires dans les gares de Brigue et de Domodossola.

Le Conseil fédéral, de même que les Chambres fédérales, ont reconnu la nécessité de ces efforts et ont fourni les fonds devant permettre aux C.F.F. de doubler leur capital de dotation et de le porter ainsi à 800 millions de francs, et au B.L.S. de construire la double voie grâce à une participation fédérale aux frais de 50 %. Si les aménagements en question ne sont pas exécutés aussi rapidement qu'on le voudrait, déclare le Conseil fédéral, cela n'est pas dû à des raisons d'ordre financier, mais à un surcroît de travail tant dans le domaine du génie civil que dans celui de l'industrie. A cela s'ajoute que le personnel technique nécessaire à ces aménagements est déjà fortement mis à contribution et que, par suite des difficultés de recrutement, il ne peut pas être augmenté à volonté. Pour cette raison également, l'accroissement des travaux de construction est limité.

ACCORD DOUANIER AMERICANO-SUISSE

Le Conseil fédéral a approuvé l'accord tarifaire conclu le 20 novembre dernier entre la Suisse et les Etats-Unis. Cet accord, qui a fait l'objet de négociations entre

les deux pays dans le cadre de la conférence tarifaire du Gatt, sera encore soumis à la ratification des Chambres fédérales.

On indique au Palais fédéral que les concessions américaines consistent en réductions tarifaires limitées, en principe à 20 %. En revanche, les concessions suisses sont en majorité des consolidations de taux à leur niveau actuel. Les concessions suisses entrèrent en vigueur le 1^{er} octobre 1962. La première étape sera franchie vers le 15 mai 1962 et comportera la moitié environ de la réduction consentie, qui sera entièrement acquise lors de la deuxième étape, une année après.

La valeur totale des produits exportés par la Suisse vers les Etats-Unis et touchés par les réductions tarifaires s'élève à environ 80 millions de francs. En ce qui concerne le secteur industriel, les concessions américaines visent notamment divers produits de l'industrie chimique et pharmaceutique, certains instruments et appareils, les tresses pour chapeaux, les boîtes à musique et les caméras de prises de vues cinématographiques. Dans le secteur agricole, la Suisse a obtenu une concession importante pour le fromage d'Emmental et le fromage de Gruyère en boîtes. Les droits qui les frappent seront réduits de 20 %.

Les négociateurs américains ont admis que des consolidations des réductions tarifaires pouvaient être considérées comme la contrepartie des réductions qu'ils offraient du fait que notre tarif douanier est très modéré. En effet, selon le Gatt, la consolidation d'un taux peu élevé doit être considérée, lors de négociations tarifaires, comme l'équivalent de la réduction d'un taux élevé. La valeur totale des produits exportés vers les Etats-Unis par la Suisse et touchés par les concessions suisses s'élève également à environ 80 millions de francs. Dans le secteur industriel, la Suisse prévoit de réduire les droits perçus sur les automobiles de plus de 1.600 kg. pour lesquelles les Américains sont nos principaux fournisseurs. Parmi nos concessions qui touchent des produits du secteur agricole, signalons celles dont bénéficieront certains jus de fruits, les jus de légumes et certaines conserves de fruits.

UN NOUVEAU RACCORDEMENT AU TELEPHONE TOUTES LES HUIT MINUTES

Pour cent habitants, il y a en moyenne, et considéré sur le monde entier, 29,7 appareils de téléphone en Suisse. A l'échelle mondiale, notre pays occupe le quatrième rang, derrière les Etats-Unis d'Amérique (39,5), la Suède (35,3) et le Canada (30,9). En Suisse, il y a en moyenne un nouveau raccordement toutes les huit minutes. Au cours de ces dix dernières années, le nombre des raccordements principaux a ainsi passé de 614.285 à 1.158.410, soit, en chiffre rond, un accroissement de 90 %. La statistique montre encore qu'au cours de ces seize dernières années l'effectif des abonnés a presque triplé. De 415.398 qu'il était à la fin de 1945, il a passé à 1.158.410 (1.761.946 appareils de téléphone) à la fin de 1961. Cet accroissement s'élève ainsi à 743.012, ou 179 %.

En 1961, les lignes téléphoniques suisses faisaient presque dix fois le tour de la terre à l'Equateur, soit 388.504 km.

Depuis des années, les P.T.T. portent principalement leurs efforts sur l'aménagement du réseau des lignes et des centraux nécessaires aux communications interurbaines. Les équipements en câbles co-axiaux, câbles de grande capacité, appartiennent également à cet effort. Notons à ce propos qu'un câble co-axial à quatre tubes permet de transmettre simultanément jusqu'à 2.500 communications. Il n'est donc pas surprenant que la valeur des immobilisations (immeubles, installations d'exploitation, biens immeubles, stocks) se soit accrue d'année en année : 1952, 1.252 milliards ; 1958, 1.981 ; 1960, 2.405 ; 1961, 2.648.

Les commandes à l'industrie privée sont à cet égard d'une grande importance (317,4 millions en 1960). La part la plus importante revient à l'industrie du téléphone proprement dite, soit 60 % des commandes. 15 % concerne les fabriques de câbles. Le reste, à savoir 25 %, se répartit entre pas moins de 2.000 petites et moyennes industries, le commerce et l'artisanat. Seuls les articles qu'il n'est pas possible d'acquérir dans le pays sont achetés à l'étranger. Cela représente à peine 5 % du total des achats.

Le réseau des liaisons herziennes, qui complète et assure les communications, parallèlement aux liaisons par câble, est agrandi. Sur le trajet Berne à Genève, par exemple, une installation définitive, d'une capacité de 240 canaux, est en service. Entre Berne et Zurich, la pose d'un câble co-axial sera encore achevée cette année. Les installations de ce type en service sont les suivantes : Berne-Genève, 160 km. de câble, représentant 396 canaux de communication ; Berne-Lugano, 176,4 km. de câble, représentant 300 canaux de communication.

DE NOUVEAUX NOMS DE LOCOMOTIVES

Les C.F.F. commencent à recevoir les premières machines d'une nouvelle série de 24 locomotives à six essieux porteurs et moteurs du type AE-6/6. Ces machines ont reçu également un nom et des armoiries. Le choix est tombé cette fois-ci sur les localités où ces locomotives sont construites et où se trouvent des ateliers de réparation C.F.F., ainsi que sur le nom de gares importantes situées sur les lignes d'accès au Saint-Gothard et au Simplon. Parmi les noms choisis figurent, en ce qui concerne la Suisse romande, ceux d'Yverdon, Biel/Bienne (l'indication sera bilingue), Saint-Maurice et Vevey. La première locomotive de la série suivante portera le nom de « Vallorbe ».

LE FILM « GUILLAUME TELL » DOIT-IL ALLER EN UNION SOVIETIQUE ?

Le Comité « Pro Wilhelm Tell » a exposé la question de la projection en U.R.S.S. du film « Guillaume Tell », en relation avec les discussions qui se sont ouvertes sur l'opportunité de faire du commerce avec l'Est.

La maison « Urs-Film », de Buochs, qui a tourné le

film, était en pourparlers avec l'Union Soviétique pour la projection de l'œuvre en U.R.S.S. La projection en Russie de cette bande, qui montre la lutte d'un héros de la liberté issu du peuple contre la dictature et la tyrannie, semblait fort désirable du point de vue suisse. Mais, au cours des pourparlers, les Soviets ont refusé de s'engager à projeter le film en U.R.S.S. sans modifications qui n'auraient pas eu auparavant l'approbation du producteur. Celui-ci, M. Josef Kaelin, informa de ces circonstances, qui avaient aussi été portées à la connaissance des autorités fédérales, le périodique bernois « Diskussion ». Sous le patronage du professeur Walter Hofer, de l'Université de Berne (naguère à l'Université libre de Berlin-Ouest), un Comité s'est formé pour soutenir l'« Urs-Film » dans sa décision de renoncer à faire affaire avec l'Est et à s'opposer à un usage abusif du film « Guillaume Tell » en Union Soviétique. Des bons de garantie seront mis en vente pour compenser la perte essayée par l'« Urs-Film » en renonçant à livrer sa bande à l'U.R.S.S.

UN TELEGRAMME AU CONSEILLER FEDERAL TSCHUDI

Le Comité de l'Association cinématographique suisse a adressé un télégramme à M. H. P. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur. Ce télégramme signale le danger que la fusion des deux grands colosses de la production cinématographique, la « Metro-Goldwyn-Mayer » et la « Twentieth Century Fox », n'affecte l'autonomie du cinéma suisse. On exprime ensuite la crainte que, « de cette façon, les salles de spectacles qui, dans leur recherche de bons films, se trouvent contraintes souvent de recourir aux films de ces deux grands trusts internationaux de production cinématographique, ne soient en dernier ressort placées sous une dépendance totale ». Le télégramme invite donc M. Tschudi « à tenir compte de cette grave situation lorsqu'il devra décider de la composition des contingents ».

GRAND COMITE SUISSE CONTRE L'INITIATIVE VISANT A L'INTERDICTION DES ARMES ATOMIQUES

Un grand comité suisse contre l'initiative visant à l'interdiction des armes atomiques s'est formé à Berne. Il comprend tous les partis bourgeois, ainsi que des organisations économiques et des sociétés patriotiques et militaires. Lors de la séance constitutive, le conseiller aux Etats vaudois, M. Frédéric Fauquex, a été appelé à la présidence de ce comité, qui compte comme vice-présidents le conseiller d'Etat bernois D. Buri, les conseillers nationaux W. von Greyerz (Berne), P. Hauser (Zurich), W. Sauser (Zurich) et S. Tenchio (Grisons), ainsi que les conseillers nationaux et conseillers d'Etat Koenig (Zurich) et Kurzmeyer (Lucerne).

Le comité recommande aux citoyens de voter contre l'initiative en question, le 1^{er} avril, afin que notre patrie n'ait pas les mains liées.

CANTON DE GENEVE

AU B.I.T., DES FONCTIONNAIRES EN GREVE
POUR UNE QUESTION DE SALAIRE

Des fonctionnaires du Bureau international du travail ont fait récemment la grève pour une question de salaire. Tôt le matin et jusqu'à midi, des piquets de grève se tenaient aux deux entrées du bâtiment. Bon nombre de fonctionnaires ont stationné le matin devant le B.I.T.

On explique les raisons de cette grève par le fait qu'il existe dans cette institution deux catégories :

les services généraux qui comprend les subalternes, employés de bureau, secrétaires, etc., et la catégorie professionnelle, cette dernière étant rémunérée selon les barèmes des institutions internationales, tandis que le personnel compris dans les services généraux est payé sur la base des taux en vigueur à Genève.

Cette grève n'a duré qu'une demi-journée. Elle n'en a pas moins été suivie par la majorité du personnel, ceci par esprit de solidarité. C'était la première fois qu'une manifestation de ce genre se déroulait au B.I.T.

NECROLOGIE

On apprend le décès survenu à Genève, à l'âge de 81 ans, du pasteur Charles Chenevière. Le défunt avait été pendant une quarantaine d'années pasteur de la paroisse de Plainpalais, à Genève. Il fut modérateur de la compagnie des pasteurs de Genève et membre du Consistoire et de la Commission exécutive de l'Eglise nationale protestante. Il était le père de M. Marc Chenevière, rédacteur en chef du journal « La Suisse ».

INAUGURATION OFFICIELLE
DU NOUVEAU THEATRE DE POCHE A GENEVE

Le théâtre de poche à Genève avait dû quitter ses locaux à la suite du changement de propriétaire de la maison. Le nouveau théâtre de poche s'est installé à la rue du Cheval-Blanc, dans la vieille ville. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de représentants des autorités et a été ouverte par M. Pierre Bouffard, conseiller administratif délégué aux spectacles. C'est M. Maurice Thévenaz, maire de la ville de Genève, qui procéda à la remise du bâtiment.

Il a été précisé que si la ville de Genève était propriétaire des nouveaux locaux du théâtre de poche, celui-ci n'en sera pas moins entièrement indépendant.

Le directeur du théâtre, M. Richard Vachoux, remit à cette occasion aux représentants de la ville de Genève un exemplaire de la première affiche du nouveau théâ-

tre de poche, annonçant « L'école des femmes », de Molière.

Ajoutons que nombreux étaient les directeurs de salles qui ont assisté à cette cérémonie d'inauguration.

L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE ET
SON CHEF A L'HONNEUR EN GRANDE-BRETAGNE

L'Association des commerces de disques de Grande-Bretagne, qui nomme un jury pour désigner le meilleur disque gravé dans l'année, a décerné, pour 1961, le premier prix à un enregistrement de « Scheherazade » réalisé au Victoria-Hall à Genève, avec l'orchestre de la Suisse romande, dirigé par le maître Ernest Ansermet.

CANTON DES GRISONS

CEUX QUI S'EN VONT

Jules Ferdmann, rédacteur et éditeur de la « Davoser « Davoser Revue », est décédé à la clinique Clavadel, à l'âge de 73 ans, après une longue maladie.

Jules Ferdmann naquit à Samara, en Russie. En 1911, il s'enfuit en Allemagne, en raison de ses convictions politiques. En 1920, il vint à Davos, pour se soigner. Il y demeura et fonda en 1925 la « Davoser Revue » à qui il conféra un certain éclat. Jules Ferdmann a surtout étudié l'histoire de Davos et il a publié de nombreux articles historiques, surtout sur les noms des localités et des propriétés rurales. Davos lui avait conféré en 1957 la bourgeoisie d'honneur.

CANTON DE LUCERNE

LE NOUVEAU PAIN « PARISSETTE »

L'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries a reçu à son école professionnelle et station d'essai de Lucerne les représentants de la presse, afin de leur exposer les caractéristiques du nouveau pain spécial appelé « parisette », entièrement confectionné avec de la farine blanche. Le président de l'Association, M. Karl Dobler, d'Appenzell, a montré aux journalistes le mode de fabrication. Deux films ont ensuite montré comment la boulangerie suisse se soucie de satisfaire les consommateurs suisses.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE MUSIQUE CENTENAIRE

Le 25 avril 1862, le Conseil d'Etat de Neuchâtel promulguait un décret instituant la fanfare dite des « Emigrés », comme musique militaire du district de Boudry avec siège à Colombier. Depuis lors, cette fanfare est devenue la musique militaire de Colombier. Celle-ci célébrera son centenaire au cours de diverses manifestations, tout d'abord le 25 avril par un concert public, puis officiellement les 9 et 10 juin au château de Colombier. La musique militaire de Colombier effectuera sa course du centenaire les 27, 28 et 29 mai à Verdun, où elle participera comme musique officielle aux fêtes de Jeanne d'Arc.

ASSOCIATION ROMANDE DES AIDES FAMILIALES

L'Association romande des aides familiales a tenu son Assemblée annuelle, à l'école d'aides familiales de Neuchâtel, sous la présidence de Mlle Nelly Matile (La Chaux-de-Fonds), qui salua la présence de M. Ph. Mayor, président de la ville de Neuchâtel, et de Mme J. Bauermeister, présidente du Comité de l'école. Une quarantaine d'aides étaient présentes.

Le rapport annuel, présenté par Mlle Matile, relève de la bonne marche de l'Association, qui collabora à l'organisation d'un cours de cadres ainsi qu'au cours de perfectionnement qui auront lieu désormais chaque année, alternativement, dans les deux écoles de Fribourg et de Neuchâtel. Les finances sont saines et une modification des statuts, relative à la protection et à l'avenir de la profession, fut adoptée. L'après-midi, Mlle A. Borle, aide de paroisse à Saint-Imier, parla sur ce sujet : « Vivre seule ». Cette intéressante causerie fut suivie d'une discussion animée.

CANTON DE VAUD

SOCIÉTÉ CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS

L'assemblée des délégués de la société cantonale des chanteurs vaudois, réunie à Lausanne, a décerné le titre de membre d'honneur à M. Paul Chaudet, président de la Confédération, à M. Louis Carrard, maître à l'École normale de Lausanne, qui se retire après 25 ans d'activité au comité, le titre de président d'honneur à M. Carlo Hemmerling, directeur du Conservatoire de Lausanne, qui renonce à la présidence de la société après quatre ans d'activité. M. Hemmerling a été remplacé à la présidence par M. Henri Rochat, maître à l'école supérieure de commerce, à Morges.

La fête des chanteurs vaudois de 1965 sera célébrée à Yverdon.

CANTON DU VALAIS

LE PERCEMENT DU TUNNEL
DU GRAND-SAINT-BERNARD

Début mars, les travaux de percement du tunnel du Grand-Saint-Bernard (petite section) étaient pratiquement terminés. Quelle ne fut pas la surprise, en effet, des mineurs suisses de voir la pointe de la perforatrice italienne surgir de leur côté au centre même d'une croix qu'eux-mêmes avaient tracée sur le rocher. Les trois derniers mètres qui restent à forer le seront en avril prochain, lors d'une journée spéciale réservée à la presse.

CANTON DE ZURICH

LE LIBRE-SERVICE

DANS LE MARCHÉ SUISSE DE L'ALIMENTATION

En début de 1962, un tiers environ des 24.000 magasins d'alimentation suisses sont exploités soit en libre-service intégral, soit en libre-service partiel. La moitié environ du chiffre d'affaires de ce secteur est par conséquent réalisée en libre-service.

Ce sont là les données que nous procure l'enquête effectuée pour la cinquième fois par le service des relations publiques d'une maison de caisses enregistreuses de Zurich. 2.154 magasins sont exploités en libre-service intégral, permettant à la clientèle de choisir sans contrainte les articles désirés (exception faite pour les articles en réclame). Le paiement s'effectue à la caisse de sortie. D'autre part, 5.372 magasins exploités en libre-service partiel offrent plus de la moitié de leur assortiment en libre-service. Le paiement s'effectue alors à une caisse centrale. Ces magasins emploient un personnel de vente traditionnel tandis que, dans les magasins à libre-service intégral, on distingue deux catégories d'employés, à savoir le personnel de contrôle ou de conseil et les caissières.

Dans le commerce suisse de l'alimentation, on constate actuellement trois tendances : une rapide ascension du libre-service, une stagnation ou une diminution des autres formes de vente, et une tendance à l'agrandissement des magasins.

La Migros, par exemple, milite pour les magasins en libre-service intégral. Elle exploite actuellement 95,5 % de tous ses magasins suivant cette forme de vente.

Quant au libre-service partiel, on le retrouve essentiellement dans le commerce privé. D'autre part, la société d'achat Usega, qui exploite 45 % de tous ses points de vente en libre-service partiel, insiste surtout sur cette technique de vente.

Sur le plan européen, la Suisse, avec ses 400 magasins environ en libre-service intégral et un million en libre-service partiel, sur un million d'habitants, se trouve en tête de cette forme d'exploitation commerciale.

100 ANS DE LA COMMUNAUTE RELIGIEUSE ISREALITE DE ZURICH

Fin mars, la communauté religieuse israélite de Zurich a fêté son centième anniversaire.

A cette occasion, une publication officielle a été éditée, préfacée par M. W. Wreschner, président de la Communauté israélite, qui rappelle que depuis sa fondation elle a maintenu des liens étroits avec les habitants de Zurich, par-dessus les barrières de foi ou de confession, tout en continuant à manifester sa solidarité avec le peuple juif dispersé dans tous les continents.

Cette publication comprend aussi un article du grand-rabin Chaim Zwi Taubes, sur « La situation de la communauté religieuse israélite au cours du dernier siècle », un exposé historique de M. Joseph Littmann et diverses autres contributions.

A l'occasion de ce centenaire, l'hebdomadaire israélite pour la Suisse a publié un numéro spécial de 80 pages, qui comprend des félicitations de M. Landolt, président de la ville, et de diverses autres éminentes personnalités.

UN NOUVEAU RECORD DES EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE DES MACHINES

L'industrie suisse des machines a enregistré, en 1961, un nouveau record de ses exportations. L'étranger a acheté des produits pour une valeur globale de 3.013 millions de francs, montant qui dépasse ainsi de 348 millions de francs le record de 1960. La part des exportations de l'industrie des machines pour l'ensemble de la valeur des exportations suisses est de 34,1 % contre 32,8 % en 1960. Près de la moitié des produits exportés appartiennent au groupe des machines et appareils électriques (515 millions), aux machines pour textiles (505 millions) et aux machines-outils (382 millions).

Les pays du Marché commun ont augmenté leurs achats pendant l'année dernière de 207 millions pour les porter à 1.306 millions de francs. En même temps, les exportations vers les pays de l'A.E.L.E. se sont

accrues de 32 millions pour passer à 503 millions de francs. La part de la C.E.E. à l'ensemble des exportations de l'industrie des machines s'est ainsi élevée à 43 % contre 41 % en 1960. Celle des états de l'A.E.L.E. est demeurée pratiquement inchangée à 17 %. L'Allemagne fédérale demeure au premier rang des clients. Ses achats au cours de l'année passée ont été de 528 millions de francs ils ont dépassé de 25 millions de francs la valeur globale des exportations vers les pays de l'A.E.L.E. Suivent derrière l'Allemagne occidentale, la France avec 265 millions (211 millions), l'Italie avec 227 millions (183), les Etats-Unis avec 197 millions (187), la Grande-Bretagne avec 185 (175) millions et les Pays-Bas avec 172 (141) millions. Parmi les autres clients de notre industrie des machines figurent la Belgique, l'Autriche et la Suède.

Parmi les pays extra-européens, on trouve le Japon, pays vers lequel les exportations ont atteint une valeur de 91 millions de francs soit une augmentation de 31 millions de francs comparativement à 1960. La moitié de tous les achats faits par les pays de l'Extrême-Orient sont constitués par des produits de l'industrie des machines. L'Inde, avec 53 (56) millions de francs, figure au deuxième rang des clients asiatiques.

Considérés dans leur ensemble, les résultats des exportations donne une image d'une industrie prospère. La situation en 1962 ne devrait pas beaucoup changer, du fait qu'il y a une réserve moyenne de travail pour onze mois, ce qui fait prévoir un nouveau record.

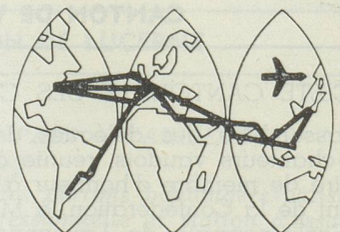
PRESQUE 92.000 OUVRIERS ETRANGERS DANS LE CANTON DE ZURICH

L'Office cantonal du travail de Zurich communique que, fin janvier, le nombre des ouvriers étrangers dans le canton atteignait 91.900. L'afflux d'ouvriers italiens en particulier se poursuit sans ralentissement.

P.-S. — Pour terminer cette revue de presse, nous avons le plaisir de vous annoncer que le Dentifrice suisse « BINACA » est vendu en France.

**vitesse et confort
vers Proche-Orient
Inde et Extrême-Orient
par CONVAIR jet**

jusqu'à 5
services jet
par semaine
en coopération
avec S.A.S.



SWISSAIR

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 98.305. — Dépôt légal : II-1962 - N° 83/1962

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e